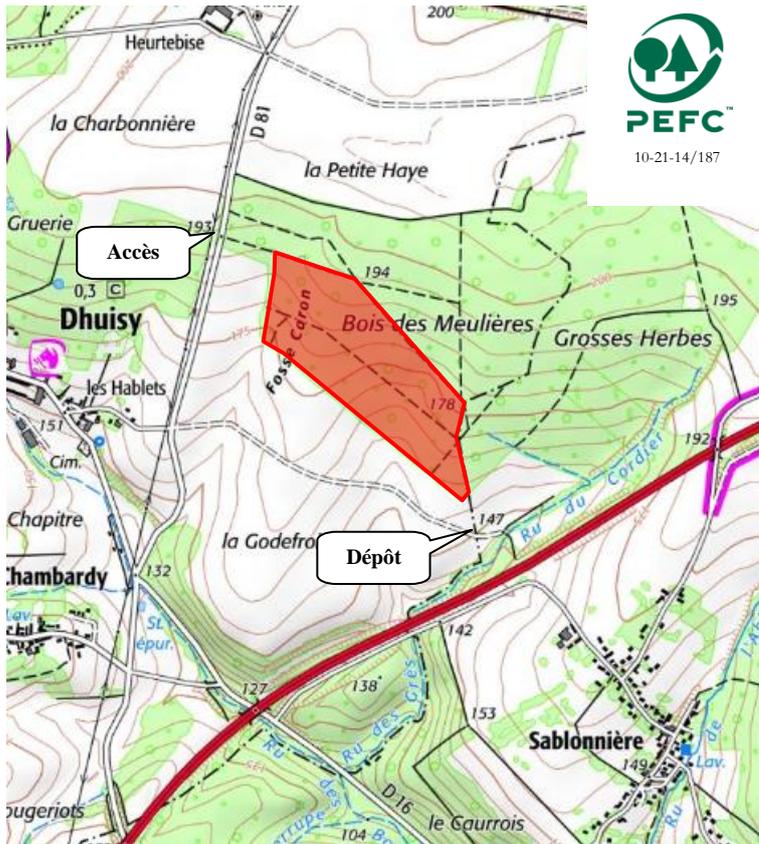


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Dhuisy
Certification PEFC : 10-21-14/187
Département Seine-et-Marne (77)
Localisation Lizy-sur-Ourcq Est
Commune Dhuisy
Lieu-dit Bois des Meulières
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,169531°
 Latitude : 49,042277°
Point de Rencontre Mairie de Dhuisy
Sécurité conseillé

Essence principale	Frêne
Volume présumé	351 m3
Nombre d'arbres	287
Volume moyen	1,22 m3

Nature coupe coupe sanitaire
Parcelles PSG 5 et 6
Surface 17 hectares environ
Limites plaine, chemin et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre M. Giraut au 06.73.65.24.63
Lot estimé par Expert JMP, LE et BC
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseau mobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 05 février 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Frêne			29	89	68	41	25	11	6	3		1			273	321	1,17
	Chêne					1	1	3	2	4	1	1	1		14	30	2,14	
<i>Observations :</i>															287	351	1,22	

Clauses particulières

Préambule :

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel. Dégâts éventuels à la charge de l'acquéreur suivant le barème de la chambre d'agriculture.

Stockage : au sud, dans la plaine (*accord avec l'agriculteur*)

Délai d'exploitation : 15 septembre 2021

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.07.2020
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2020

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

